



A retourner au siège fédéral pour le 15 octobre 2023

Nom-Prénom : Nom de naissance :
 CP du lieu de naissance : N° licence Dirigeant OUI NON
 Grade dan : Dan obtenu le :

Adresse.....Ville..... Code postal.....

  (écrire lisiblement).....

La formation du BF est de 80 heures, qui peuvent être effectuées de deux manières :

44 heures de tutorat, école des cadres, stages nationaux et régionaux +	➔ ①	36 h de formations réparties sur 1 week-end en centre et 2 week-ends ou plusieurs séquences en organes territoriaux = 80 H
	➔ ②	36 h de formations dispensées sur une semaine à Bras = 80 H

OU

Choix du centre de formation (Cocher l'option choisie)

Le candidat peut s'inscrire dans le **centre de son choix quelle que soit sa région d'appartenance**

① **Ile de France** Hauts de France, Centre val de Loire

① **Ouest** Bretagne Normandie Pays de Loire

① **SUD Est** Auvergne Rhône Alpes

① **Grand Est** Bourgogne Franche Comté

① **Grand Sud** Façade Sud (Midi Pyrénées)

② **Bras** 1 semaine de formation certificative
(du 24 au 28 Avril 2024)

Renseignements concernant le TUTEUR :

NOM /Prénom : Adresse.....

CP : Ville :  (écrire lisiblement).....

BF BE1 BE2 CQP DEJEPS N° du diplôme :
 Grade actuel :Dan - depuis le :

N° de licence FFAB: Ligue(ou), CID (ou) Délégation:.....

RAPPEL : Le tuteur doit figurer sur une liste agréée par le Comité Directeur de la structure.

① **Pour participer aux trois modules de formation**, la fiche d'inscription dûment remplie est à retourner au siège fédéral, accompagnée d'un chèque de **60€ libellé à l'ordre de l'instance organisatrice**. L'inscription est valable pour les deux saisons 2023-2024 et 2024-2025 si le candidat souhaite étaler sa formation sur 2 ans. A noter : à titre exceptionnel, cette formation pourra être prolongée d'une année supplémentaire en accord avec le CEN coordonnateur du centre BF qui en informera le siège fédéral.

Concernant les modules 2 et 3, ils sont désormais organisés par les organismes territoriaux. Nous vous conseillons de vous rapprocher soit du centre de formation, soit du président de l'organe territorial dont vous dépendez.

L'examen fait l'objet d'une inscription distincte qui sera adressée à l'instance organisatrice un mois avant la date de l'examen. Je prends note qu'un chèque de 60 euros **libellé à l'ordre de l'instance organisatrice** devra être joint pour participer aux frais d'examen.

② Centre de formation de Bras

Inscription : 120 € (formation et examen) à renvoyer au siège fédéral - Chèque libellé à l'ordre de la FFAB

Hébergements et repas : 62€/jour +si arrivée la veille du 1^{er} jour de formation, rajouter une nuitée (22 € petit déjeuner compris).

La fiche de réservation pour l'hébergement sera adressée à chaque participant et sera à renvoyer au siège fédéral 2 mois avant le début de la formation. **Chèque libellé à l'ordre de la FFAB**

Date :

Signature :

Les informations collectées par la FFAB directement auprès de vous font l'objet d'un traitement manuel et automatisé ayant pour finalité la gestion de votre inscription. Toutes les informations collectées sont nécessaires pour le traitement de votre demande. A défaut, la FFAB ne sera pas en mesure de valider votre inscription. Ces informations sont à destination exclusive de la FFAB et des organisateurs des sessions de formation.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier aux adresses suivantes : FFAB, Les allées, 83149 Bras. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement à aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.